

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

---

### Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 16 mai 2017

M. ROBERT : Je vous invite à prendre place, je vous présente nos excuses à celles et ceux qui attendaient dans le couloir, cela a un peu duré parce que de nombreuses délibérations ont été soumises à l'examen des membres du Bureau et avant de commencer cette séance, je voulais juste vous apporter un point technique pratique mais tous les élus vont être concernés, dû à une modification de l'Extranet communautaire au 29 mai prochain. Vous allez recevoir un courrier électronique le 17 mai vous informant de cette nouvelle procédure vers Extrapole et donc vous informant de la migration de l'Extrapole vers cette nouvelle plate-forme en donnant les détails des nouvelles modalités d'information et pour des raisons de sécurité, les mots de passe que vous avez actuellement sur Extrapole ne sont pas transposables sur la nouvelle plate-forme. Donc, vous allez recevoir un deuxième envoi, le 29 mai dès l'ouverture de ces nouveaux dispositifs pour pouvoir reconfigurer votre mot de passe et vous reconnecter à cet Extrapole. Donc, voilà c'est un peu technique, un peu pratique mais en tout cas ça contribue aussi à sécuriser nos sites, quand on voit ce qui s'est passé ce week-end, ça ne peut être qu'un élément supplémentaire, en tout cas c'est nécessaire pour le fonctionnement de la collectivité ça poursuit notre révolution vers le numérique et on passera d'ici la fin de l'année aussi à la dématérialisation pour l'ensemble des conseils 2018 avec les premiers textes dès la fin 2017. Voilà, cette première information étant donnée, on peut rentrer dans l'ordre du jour de ce conseil. J'ai les excuses à vous faire part de M. VISEUX de Bouvigny-Boyeffles, de Michel BOUCHEZ de Fouquières-lez-Lens, de Christian CHAMPIRE de Grenay, de Cécile BOURDON et Sophie GAUTHY de Lens, de Martine GERMA et Jean-Bernard MACQUART de Liévin, de Daniel KRUSZKA de Loison-sous-Lens, de Jean-François CARON de Loos-en-Gohelle, de Valérie DELVALLEZ de Noyelles-sous-Lens, de Didier DRECQ de Sains-en-Gohelle, de Laurence DEPOORTER de Sallaumines, de Patrice DELALEU de Servins, de Didier HIEL et Sébastien OGEZ de Vendin-le-Vieil. Didier HIEL est arrivé et bien voilà, il est arrivé mais c'était pour que l'on cite son nom en introduction de cette séance, de Nicolas BAYS de Wingles, de Laurent DASSONVILLE de Méricourt. Y a-t-il d'autres excuses dont je n'aurais pas cité les noms à intégrer au compte-rendu ? Non, oui. Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : M. TELLIER dont j'ai procuration.

M. ROBERT : Donc, Jean LETOQUART a procuration pour Jean-Marc TELLIER d'Avion. On commence sur l'approbation du compte-rendu de la dernière séance. Y a-t-il des remarques ? Une demande de vote ? Non, c'est adopté. Les décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du CGCT appellent-ils des remarques ? Non pas particulièrement ? Donc, on commence par l'examen des délibérations, le rapport n°1, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Il vous est proposé comme chaque année et bien de délibérer sur le Programme d'Actions Territorial relatif à la délégation des aides à la pierre pour le parc privé, qui sont mises en œuvre par l'ANAH, vous le savez. Ce PAT doit tenir compte des orientations et des priorités de l'ANAH qui ont été réaffirmées, lutte contre l'habitat indigne dégradé, lutte contre la précarité énergétique, dégradation des copropriétés fragiles, accompagnement des personnes en situation de handicap, des personnes en perte d'autonomie, l'accès au logement des personnes en situation de précarité. Concernant la traduction de ces priorités de l'ANAH sur notre territoire, nous avons pris la décision en CLAH de reconduire le dispositif qui avait été arrêté pour l'année 2016. Notamment avec un accompagnement particulier en quartiers Politique de la Ville pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs. Il y a pour autant une nouveauté sur ce PAT de 2017 puisque nous vous proposons une mesure de régulation des aides qui sont accordées pour le logement, l'adaptation du logement, des personnes en situation d'handicap ou des personnes âgées. Tout cela est lié au fait que nous avons aujourd'hui pratiquement consommé la totalité des dotations qui nous sont versées par l'ANAH et ce qui nous oblige à mettre en œuvre une mesure de régulation en tenant compte bien évidemment du fait que nous avons une population qui est en forte demande sur notre territoire puisque nous le savons, nous avons un phénomène de

vieillesse important sur ce territoire. Alors pour autant, je voudrais vous rassurer parce que ce sont des mesures de bon sens, il est proposé de prioriser les demandes qui concernent les personnes âgées qui relèvent d'un GIR entre 2 et 5, donc c'est-à-dire les personnes qui sont à la fois dépendantes mais qui ne sont pas encore relevant d'un établissement médico-social, c'est-à-dire les personnes qui sont en GIR n°1. Ni les personnes qui sont en GIR n°6 qui là sont touchées par une perte d'autonomie qui est relativement modeste. La deuxième mesure concerne la limitation des travaux au strict nécessaire puisque auparavant nous étions, allez, un peu plus généreux dans le cadre des travaux qui pouvaient être financés au travers des financements de l'ANAH. Donc je tiens à vous rassurer parce que, pour autant ça ne limitera pas le nombre de dossiers que nous pourrions financer au titre du PAT 2017. Je voudrais en profiter quand même Président, pour saluer la dynamique du programme d'intérêt général, c'est-à-dire la façon dont nous déclinons ces aides à la pierre sur le parc privé. Vous dire, mes Chers Collègues, qu'au 31 décembre dernier, 600 demandes ont été traitées par d'autres opérateurs du P.T.G., 200 dossiers ont été financés, ce qui représente un volume de travaux de 3 millions d'euros sur ce territoire qui profitent en grande partie aux entreprises, certes labellisées, agréées R.G.E. mais aux entreprises de ce territoire. Donc, c'est quand même une manne importante sur le plan économique pour les entreprises du territoire. Une dernière information parce que je fais le lien avec une réunion que nous avons eue la semaine dernière, on est en train de parler du parc privé et je voudrais saluer le travail qui est réalisé actuellement bien évidemment sous l'autorité de notre Président, sur la mise en œuvre du permis de louer sur notre territoire. Nous avons bien travaillé avec les collègues qui participent et les techniciens qui participent à ce groupe de travail. Il faut dire que nous pouvons dorénavant nous appuyer sur un cadre réglementaire qui a bougé en fin d'année et 2016 puisque 2 dispositifs pour la mise en location d'un bien privé ont été officialisés. Le régime de l'autorisation préalable, et le régime de la déclaration, grâce au travail du groupe de travail qui est mené depuis ces derniers mois, nous avons bon espoir et je me tourne vers les collègues qui participent à ces travaux, nous avons bon espoir de tenter le dispositif, de mener une expérimentation à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018. J'en reviens au PAT, pour vous dire que je préconise bien évidemment l'approbation des mesures du PAT 2017. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est vrai qu'il faut souligner les démarches qui sont engagées et on aura encore une réunion, il y a encore une réunion demain dans le cadre de la Politique de l'Habitat qui permet de structurer aussi l'organisation au niveau de l'agglomération. Y a-t-il des remarques sur cette délibération, des compléments d'informations, demande de vote ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup à toutes et à tous. La délibération n°2, alors on innove, on a 2 rapporteurs, alors je ne sais pas qui commence entre Alain BAVAY et Philippe DUQUESNOY ? C'est Philippe.

M. DUQUESNOY : Je pense que je vais commencer et Alain pourra ajouter d'autres précisions. Tout simplement, l'association Culture Pop 62 sollicite une subvention de 10 000 € pour mettre en place un projet de sensibilisation aux cultures urbaines, cela ça auprès des jeunes publics. Ce projet a pour vocation principale de développer des enjeux de citoyenneté chez les jeunes par le biais des cultures urbaines. Deux axes, l'animation de stages gratuits de hip hop dans les 19 villes de la CALL qui représentent aussi les 21 quartiers prioritaires mais aussi l'organisation d'un grand événement de restitution accompagné de débats autour de ce grand événement. Une précision, j'aurais voulu associer, c'est pour cela qu'il y a 2 noms, la Politique de la Ville mais aussi la Culture. Cette proposition initialement présentée dans le cadre de la programmation 2017 du Contrat de Ville dans une dimension citoyenne, peut trouver et doit trouver des développements dans le champ culturel et aussi une coproduction à parité des enveloppes Culture et Politique de la Ville est mise en place cette année pour donner des perspectives à ce projet ambitieux, voire très ambitieux. Bien entendu, nous demandons votre accord et puis la possibilité de signer pour le Président tous ces dossiers.

M. ROBERT : Moi, je pense que M. BAVAY n'a rien à rajouter de ce fait. Allez, Alain.

M. BAVAY : Non, mais je pense que Philippe a tout dit, sinon le fait d'insister qu'effectivement si nous avons innové, si nous avons souhaité que l'enveloppe soit partagée entre la Politique de la Ville et la Culture, c'est parce que vraiment, c'est un projet auquel nous croyons beaucoup qui va se développer sur tous les quartiers prioritaires du territoire, qui a déjà commencé à essaimer et je pense qu'effectivement au-delà de la danse urbaine, prendre en considération toute la culture urbaine sur notre Communauté d'Agglomération ne peut être qu'un plus pour le développement de la jeunesse de nos quartiers les plus en difficulté.

M. ROBERT : Tout à fait, c'est un mode d'expression qui permet aussi de toucher une catégorie de population de façon différente. Des remarques, des questions ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. C'est Jacques LARIVIERE pour la délibération n°3.

M. LARIVIERE : Oui Président, la délibération n°3 concerne le soutien financier à l'association Fête de l'air Lens-Bénifontaine pour l'organisation du Meeting aérien qui se complètera en plus cette année de la commémoration de la Bataille de Vimy et de la prise de la Côte 70 à Loos-en-Gohelle, donc de leur accorder une subvention de 50 000 €, cette grande Fête aéronautique.

M. ROBERT : On est sur un évènement aussi qui a de plus en plus de succès et qui, là va rassembler 6 ou 7 nations qui ont déjà fait acte de candidature pour rejoindre ce Meeting aérien de première qualité. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est accordé. C'est Philippe LA GRANGE qui rapporte la délibération n°4.

M. LA GRANGE : La délibération n° 4 concerne une convention de partenariat pour la mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées à destination des communes dans le cadre de projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale. En 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a décidé l'acquisition de bornes d'apport volontaire enterrées à destination des communes. Cette opportunité avait été envisagée afin de répondre aux demandes des communes souhaitant mettre en place ce type d'équipements de collecte dans le cadre d'opérations d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage communale ; l'objectif étant de développer la collecte des déchets ménagers par apport volontaire sur le territoire communautaire. Cette volonté a été réaffirmée lors de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets menée en 2015. Sur la base de cette volonté politique, afin d'accroître cette pratique au travers des prochains projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communal. La Commission chargée des Services à la Population et du Territoire a donné un avis favorable, en date du 8 novembre 2016, à la prise en charge financière par l'Agglomération des travaux liés à leur mise en œuvre (terrassment, génie civil), en plus de la fourniture des équipements de pré-collecte ; les aménagements extérieurs restant à la charge des communes. La délibération vise à autoriser le Président à signer les conventions de partenariat pour la mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées avec les communes pour chaque projet retenu.

M. ROBERT : C'est le déploiement aussi d'un niveau réseau dans le cadre du contrat qu'on a renégocié l'année dernière. Oui, Jean.

M. LETOQUART : C'est pour une levée de doute même si le titre devrait nous rassurer effectivement, c'est des bornes d'apport volontaire enterrées, on a toujours ici discuté que de ça mais NICOLLIN nous dit que dans un premier temps, il pourrait s'orienter pour pouvoir être opérationnel pour le B.H.N.S. vers des bornes provisoires non enterrées avec l'idée que certaines d'entre elles, à cause de difficultés techniques, notamment les réseaux resteraient du provisoire qui passeraient parfois au définitif. C'est un peu, l'inquiétude qu'on avait, parce que c'est Christian PEDOWSKI, Jean-Marc TELLIER qui avaient été alertés par ça, par les services de NICOLLIN et évidemment, c'est quelque chose qui nous inquiète, puisqu'on a vu ces quelques mois passés, l'exemple Béthunois où c'est l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire autant en termes de visuel que de nuisances pour les riverains, donc on voulait s'assurer qu'on parlait toujours bien de ce qui était dans le titre de la délibération.

M. ROBERT : Donc on va regarder avec NICOLLIN qui avait le discours qu'ils tiennent. La seule question c'est les bornes de verre qui ne seront pas forcément toutes enterrées parce que là, on déploie sur l'ensemble du dispositif pour le début de l'année prochaine. Là, on parle bien des bornes d'apport volontaire pour les autres collectes, on vérifiera, on verra quel est l'interlocuteur de chez NICOLLIN qui aurait ces discours-là, ces propos-là, parce qu'on n'est pas du tout en phase avec ce qu'on a souhaité mettre en place. Christian.

M. CHAMPIRE : Oui, Monsieur le Président, juste une précision, effectivement sur le territoire de Sallaumines en particulier, en particulier sur l'hyper-centre, sur une zone de 3 800 m à traverser avec le B.H.N.S., on a eu un accord avec le prestataire NICOLLIN pour une phase d'expérimentation et qui pourrait peut-être mais spécifiquement sur le tracé concernant que Sallaumines, devenir définitif. Donc on verra ce que ça va donner et on verra après aux termes de l'expérimentation si effectivement, il y a un contentement ou pas au regard des administrés et du service rendu.

M. ROBERT : Je pense que c'est dans la droite ligne de ce qu'on veut faire, il n'y a pas forcément une solution type idéale à mettre partout, il y a surtout à s'adapter au contexte, au sujet que l'on veut mettre, que l'on veut déployer avec le B.H.N.S.. Donc, on regardera là où ça peut s'adapter mais dans un premier temps, comment on assure une certaine stabilité du service au Bus et donc comment les dispositifs de collecte s'adaptent aussi à ce réseau. Il n'y a pas de demande de vote sur la 4 ? Oui, Bernard, pardon.

M. BAUDE : Si, le haut de la page 47 sur la base de cette volonté politique, on est bien sur une base de volonté politique de favoriser les bornes d'apport volontaire. Qu'est-ce qu'on a alors sur des projets qui sont assez conséquents, sur des nouvelles cités où la maîtrise d'ouvrage n'est pas communale, mais qu'elle est avec un bailleur public.

M. ROBERT : Normalement c'est obligatoire dans tous les nouveaux lotissements quand il y a un certain nombre de logements, Bertrand me dit 30, je pensais que c'était une vingtaine mais pour pouvoir remettre en place ces bornes d'apport comme c'est fait, donc c'est déjà le cas dans certains lotissements, au bout de 20, 30 logements, il y a des bornes enterrées qui sont mises en place.

M. BAUDE : Et quid alors, quand un nouveau lotissement se met au cœur d'un ancien lotissement, ce serait un peu dommage en termes d'économie d'énergie et d'échelle d'avoir les deux systèmes de ramassage. Est-ce qu'on peut inventer avec les services des systèmes qui sont mixtes aussi ? Mixtes en bornes d'apport volontaire mais en considérant qu'il y a une partie nouvelle d'ailleurs, une partie ancienne qui était communale.

M. ROBERT : S'il y a un volume minimum pour pouvoir créer des bornes d'apport volontaires, c'est parce que si on dit c'est 30 logements, c'est qu'à partir de 30 logements, ça se justifie. Après si c'est un lotissement de 20 logements, c'est là où il faut qu'on soit regardant par rapport à ce qui relève du bailleur ou de l'investisseur ou ce qui peut relever d'un déploiement que l'on peut avoir au niveau de la Collectivité, ça ne va se faire non plus en une année, on est parti sur plusieurs années mais c'est de se dire, « est-ce que demain, on souhaite que les camions tournent encore à vide, ou avec des moments pas grand-chose de ramassage, parce que les collectes sont régulières » ou « est-ce qu'on essaye aussi de rationaliser les déplacements », d'avoir un impact sur l'environnement qui soit différent et surtout d'avoir une question de salubrité là où on est dans des collectes en sacs, on n'a pas forcément toujours les bons résultats. Donc, on peut regarder ces solutions-là, mais il y a la partie obligatoire, mais là on est vraiment dans la démarche volontaire d'accompagnement, même d'incitation. Une demande de vote ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup. La délibération n°5. Maryse LOUP.

MME LOUP : Alors il est proposé la création de l'emploi de Responsable de la plateforme territoriale pour l'avenir et l'emploi des jeunes à temps complet, dès que possible avec pour missions principales : de développer la relation des entreprises locales sur le volet ressources humaines, étudier et analyser les besoins de recrutement, en particulier sur les métiers non couverts ou peu couverts sur le marché local de l'emploi, assurer un positionnement précis et réactif des jeunes sur les offres d'emploi, s'appuyer sur les réseaux d'accueil, d'accompagnement et de formation qui préparent les jeunes à l'emploi, s'assurer du suivi et de l'accompagnement des jeunes, organiser en lien avec la Région Hauts-de-France des événements de mise en relation directe des jeunes avec les entreprises. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire, tous cadres d'emploi confondus. L'agent devra être titulaire d'un diplôme minimum BAC +2, il devra justifier d'une expérience dans les domaines du développement économique et/ou gestion, économie d'entreprises, management général d'entreprise ou disposer d'une solide expérience des réseaux d'entreprises, du développement économique territorial, du management général d'entreprises et de ses enjeux économiques et d'une connaissance des outils de gestion des ressources humaines. Voilà pour le profil de poste.

M. ROBERT : Il s'agit de pourvoir un poste, la précédente personne qui l'occupait ayant quitté la collectivité, on est obligé de repasser la délibération, ce n'est pas une création de poste à part entière, on garde avec la même équipe. Bernard.

M. BAUDE : On votera la délibération, vous pouvez dire que ce n'est pas une compétence directe mais c'est tellement un enjeu primordial dans le secteur. Cependant puisqu'on fait des points quelquefois en Conseil. Est-ce que pour lever l'ambiguïté des additions de mission sur cette question-là, est-ce qu'on pourrait avoir un point assez exhaustif sur les relations avec Pôle Emploi, la Mission de l'Emploi, la Maison Locale, etc... ? Tous ces dispositifs qui existent sur notre territoire ou d'ailleurs à l'échelle des 3 agglos du Pôle Métropolitain, regarder les liaisons qu'il y a, les opportunités et là-dedans aussi, ça questionne toutes les aides qui sont données et on a raison de les donner, mais ça pourrait nous intéresser de regarder le dispositif avec toutes les associations d'insertion, les associations d'aide, etc... parce que, je ne vais pas moi, défendre ici la nécessaire politique de résultat mais ça vaut le coup de faire un point au moins qu'on pourra appeler un point d'étape et regarder là, où l'on pourrait être plus pertinent si c'est possible.

M. ROBERT : Sur la délibération à proprement parler, c'est une délibération qui bénéficie d'une subvention de la Région mais grâce au dispositif qui a été mis en place par la Région Nord-Pas-de-Calais, pas par la Région Hauts de France. Donc, c'est vraiment un dispositif ancien et là, on reconduit dans ce cadre-là, notre participation à cet accompagnement. Sur la philosophie, je suis complètement d'accord, on a le rapport d'activité qui est présenté ici chaque année par rapport aux structures qu'on finance, donc la Maison de l'Emploi, le P.L.I.E. ce qui serait intéressant, c'est de le faire en commission pour être vraiment productif là-dessus et qu'on présente la synthèse éventuellement ou l'évolution en Conseil, parce que c'est plus un travail dans lequel on peut aller dans le fond du sujet avec un travail actif en commission, donc moi, si vous en êtes d'accord, si le Président de la Commission en est d'accord, on peut l'inscrire lors d'une prochaine réunion pour pouvoir travailler sur ces sujets-là et regarder comment on peut peut-être, sans parler de culture du résultat mais quand même en regardant ce que deviennent les personnes qui passent par ces structures, et si l'accompagnement qu'on apporte est vraiment réaliste, est vraiment à sa place, est vraiment à la hauteur de ce qu'on attend aussi aux termes de nos engagements parce qu'il y a peut-être aussi la question inverse qui sera posée mais au moins pas écartée le sujet. On parle sur cette question-là en Commission ? Ça vous va ? Ok ? Pas de demande de vote sur la 5, de ce fait-là ? Merci beaucoup. La délibération n°6, toujours Maryse LOUP.

MME LOUP : Donc je continue avec le recrutement. Dans le cadre du Schéma de Mutualisation au titre des Aménagements du Droit des Sols et devant l'accroissement des demandes d'autorisation, il est rappelé que le service commun de l'ADS est chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision. Il est proposé le recrutement d'un troisième instructeur de catégorie C. Par ailleurs, dans le cadre du projet DT-DICT, la CALL propose d'accompagner les communes dans l'application de la réglementation de cette réforme, et en renfort du référent DT-DICT déjà identifié, il est proposé le recrutement d'un dessinateur de catégorie C. L'objet de la délibération vise donc à autoriser le Président à recruter 2 agents.

M. ROBERT : Alors, c'est les DT-DICT, c'est vrai que c'est quelque chose de particulier mais qui s'impose maintenant aux communes, chaque commune devra aussi envoyer, réaliser des formations pour ces agents ou ces élus même dans certaines communes parce que c'est quelque chose d'assez préoccupant, d'assez structurant. Donc là, on est vraiment aussi d'organiser les services de l'agglomération pour accompagner ces dispositifs. Y a-t-il des remarques, des questions ? Oui, Bernard.

M. BAUDE : Oui, de forme on votera la délibération mais c'est parce que nous sommes dans une période où on cherche tout ce qui peut nous rassurer et peut-être qu'on se rassure soi-même en rappelant qu'on avait une position de principe, je crois qui avait été adoptée, c'est de bien vérifier qu'il y a des communes qui sollicitent ce service, d'autres non, donc effectivement que les frais que la CALL génèrent pour ce service soient pris en charge totalement par les communes qui sollicitent ce service, parce que d'autres communes se sont organisées autrement, c'est tout simplement dans un souci d'équité.

M. ROBERT : Chaque commune qui réalise les formations paye ses formations sinon il n'y a pas de souci. Pas d'autre remarque ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup. On poursuit, toujours Maryse LOUP pour la 7.

MME LOUP : Alors les évènements pluvieux qu'a connus notre territoire et l'évolution réglementaire notamment le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre, impose de réfléchir autrement aux grands cycles de l'eau sur notre territoire. La Communauté d'Agglomération envisage actuellement les possibilités d'évolution de l'organisation relatives à ces réflexions et il vous est donc proposé d'autoriser le Président à recruter un Chargé de mission contractuel chargé de mettre en œuvre et de suivre le pilotage des études, de promouvoir les techniques de lutte contre l'érosion de gestion des niveaux aquatiques et des zones humides et de toutes activités liées à la compétence GEMAPI en cas bien sûr de recrutement infructueux de fonctionnaire.

M. ROBERT : On est dans la configuration, la GEMAPI s'impose à nous au 1<sup>er</sup> janvier 2018, donc on est dans la préparation de la structure qui devra être celle de l'Agglo et d'essayer de trouver le dimensionnement, en accompagnement de nos agents et de nos services actuellement là-aussi, pas sur la thématique directe GEMAPI mais on regarde autrement l'agglomération devra se structurer ou devra évoluer pour pouvoir exercer cette compétence et les moyens seront nécessaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018, quitte à se retrouver au 31 décembre à chercher ce qu'on devra faire le lendemain. Donc, on est un peu dans l'anticipation sur cette organisation. Y a-t-il des remarques ? Non, pas de demande de vote ? C'est adopté. La 8.

MME LOUP : Donc toujours pour la création d'un emploi, après j'arrête, je le promets, donc il s'agit là d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée de 3 ans pour la Direction Générale Adjointe - pôle technique, pour le poste de Chargé de Mission Tri/Transition, en cas bien sûr de recrutement infructueux de fonctionnaires.

M. ROBERT : On est sur un cas particulier, c'est le financement de l'ADEME et on est obligé de passer une délibération, c'est un financement complet sur l'ADEME sur 3 ans pour ce type de poste. Donc là encore pas d'incidence pour l'Agglo. Pas de remarque ? C'est adopté. Maryse la 9.

MME LOUP : Alors il existe une convention-cadre entre le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et les collectivités locales partenaires, qui autorise les missions d'inspection, d'assistance et de conseil en matière de santé et de sécurité au travail. La délibération adoptée au conseil du 31/01/2017 a ciblé les missions d'assistance et de conseil. Les membres du CHSCT ont souhaité que celles-ci puissent être élargies aux missions d'inspection. Il s'agit donc d'autoriser les demandes d'intervention du personnel du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour permettre des missions d'insertion sur un barème de 600 € la journée ou 300 € la demi-journée, sachant qu'il s'agit de travailler sur l'analyse préalable des documents et informations permettant de préparer la visite d'inspection, les visites de terrain, l'édiction d'un rapport et les frais de déplacements.

M. ROBERT : Tout à fait, des remarques, des questions ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup MME LOUP, l'unanimité sur la dernière également. La 10, c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Donc EURALENS 2019, les 10 ans de transformation de notre territoire donc ce soir il s'agit d'une délibération de principe donc pour l'instant. L'association EURALENS se propose d'organiser en 2019 une série de manifestations destinées à démontrer les transformations de notre territoire, donc dans tous les domaines, culture, urbanisme, logement, aménagement, tourisme, économie, formation, mobilité, environnement et vous pouvez d'ailleurs consulter des annexes d'explication, des brochures puisque ces documents sont sur Extrapole ou pour avoir des renseignements plus précis, prendre à tâche auprès de M. CASARI. Donc, il convient désormais d'engager la phase de structuration de l'opération en se dotant des moyens permettant de préparer cette manifestation. On vous demande d'approuver le principe de l'opération EURALENS 2019, de décider le principe d'en être l'un des partenaires actifs et inviter l'association EURALENS à préciser le programme des évènements et le plan de financement prévisionnel bien sûr.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des remarques, des questions ? C'est un sujet qui a été débattu aussi 3 fois lors de l'assemblée générale d'EURALENS dont certains d'entre nous sont également membres et donc on déjà pu avoir un peu plus de détails aussi sur les évolutions. C'est adopté. La délibération n°11, toujours M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, modification des statuts du SIZIAF pour la 3<sup>ème</sup> fois je crois, on remarque la fusion d'Artois Comm avec les Communautés d'Agglomération des communes Artois-Lys, Artois-Flandres, cette révision porte sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs. Donc, il s'agit de prendre en compte la transformation de cette Communauté d'Agglomération dans ces statuts.

M. ROBERT : Oui, là encore, c'est l'évolution d'Artois Comm en CABBALAR pour transformer les différentes structures dans lesquelles Artois Comm était présente. Donc on entérine cette décision. Pas de remarque ? C'est voté à l'unanimité. La 12, toujours M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : La 12, alors nous avons effectivement par courrier en date du 17 mars 2017 reçu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société anonyme d'habitations à loyer modéré « Maisons et Cités » Soginorpa pour les exercices 2009 à 2015. Les conclusions de ce rapport montrent que toutes les préconisations de la CRC ont été suivies des faits. Il est mis en avant que la société a revu de fond en comble les procédures de gestion de l'entreprise, que l'entreprise s'est notamment dotée d'un Conseil d'Administration qui est désormais au courant de ce qu'il se passe au sein de cette société. Il est remarqué qu'un profond changement a été opéré au niveau de la gouvernance. Le rapport est donc rassurant, il montre que l'entreprise a réagi, s'est modernisée, s'est mise en règle et qu'elle se projette. Dans la synthèse, on peut lire que la société affiche aujourd'hui une bonne santé financière. La création d'un comité de surveillance des opérations financières permet de gérer les risques potentiels liés aux emprunts à taux variables avec l'appui d'ailleurs d'un expert technique issu d'une entreprise extérieure. La gestion de la dette a été absorbée et en matière de gestion du patrimoine immobilier, il est à noter que la CRC note un retard sur le plan d'objectifs 2013-2018 mais il est précisé qu'au niveau des cessions de logements par exemple, certains ne peuvent être vendus car ils se trouvent dans le périmètre UNESCO. Le stock de logements vendables s'élève à 18 000, l'objectif de ventes annuelles est fixé à 210 habitations et celui des démolitions ne dépasse pas les 200 logements à partir de 2018. Au niveau des travaux d'amélioration de l'habitat comme les réhabilitations thermiques, là-aussi la CRC observe les objectifs non atteints jusqu'en 2015 mais les perspectives laissent entrevoir une cadence revue à la hausse. Tout ceci nous montre que dans le cadre du Contrat d'Engagement portant sur le Renouveau du Bassin Minier signé en mars dernier, l'Etat veut rénover plus de 23 000 maisons des mines dans les 10 ans, Maisons et Cités sera donc en première ligne et finalement, le rapport tend à conforter ce sentiment que l'entreprise sera prête. Voilà, Monsieur le Président, ce rapport est donc porté à connaissance de notre Conseil Communautaire et nous vous demandons de prendre acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

M. ROBERT : Il est porté à connaissance, il était annexé pour que chacun puisse aussi en avoir l'ensemble des détails et des éléments. On prend acte de ce rapport. M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, chacun lit ce rapport avec évidemment une analyse différenciée et permet d'avoir une appréciation très différente de celle qui vient d'être exposée. D'abord, je trouve une qualité à ce rapport, c'est qu'il a été au point de vue présentation drôlement artistiquement confectionné pour nous masquer des réalités qui sont encore durables et en tout cas, il a au moins permis une chose, puisqu'il va de 2009 à 2015 de faire le constat des lieux en prenant soin évidemment de décoder le fond des choses derrière l'apparence du vocabulaire employé. Le rapport se garde de tresser des lauriers à la gestion de Maisons et Cités et Soginorpa. C'est en l'occurrence ce que dit la synthèse de la page 4, où il est fait état je cite « des lacunes dans la mise en œuvre de certaines procédures de passation et d'exécution de marchés qui peuvent conduire à des décisions d'attribution de marchés inappropriés », au moins les mots ont un sens. Qu'en termes galants ces choses-là sont dites. Comme nous ne sommes pas au cœur du réacteur, nous ne pouvons mettre le doigt de façon transparente sur la méthode d'attribution des marchés inappropriés. A partir de là, nous sommes en droit de tenir comme suspecte cette gestion de Maisons et Cités Soginorpa, d'ailleurs en son temps, la presse s'en est faite des choux gras et en a fait largement écho. On peut en conclure que tout n'est pas encore remis en ordre, la lenteur de l'escargot pour corriger

ces lacunes explique sans doute la délicate besogne entreprise pour emprunter cette direction. A noter également que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes note de façon négative la gestion financière des emprunts qui entraîne pour la société un coût global important. On ne joue pas impunément à l'économie casino sans y laisser des plumes. Le parc de logements est encore occupé par 24 000 ayant-droits sur 63 000 logements. Lorsque ceux-ci auront disparu malheureusement du fait de l'âge, la crise que nous connaissons dans notre Bassin Minier connaîtra une nouvelle accentuation. Mais par contre, on lit à la page 9-12 qu'il y a 15 700 ayant-droits et 42 000 locataires donc ce qu'on peut faire comme remarque, c'est que les chiffres sont un peu en contradiction en quelques pages. En 2014, 60 % des ménages ont reçu une aide au logement ce qui représente 25 200 foyers. Un scanner de la pauvreté dont les responsables politiques qui ont dirigé le pays sont coupables. Je dirais d'ailleurs que l'Hôtel du Louvre si c'est une nécessité pour accueillir, cette belle réalisation, les gens qui viennent de l'extérieur, payée par la Soginorpa est à mettre en parallèle avec des plaintes qui me viennent de part et d'autre concernant l'attribution de logements dans un état déplorable et qu'on demande aux gens de rénover dans l'état où ils le prennent. Je trouve que c'est un peu cavalier de prendre l'argent des locataires pour faire cet hôtel auprès du Louvre qui sera donné en privé ensuite et dans le même temps, les locataires qui ont une attente aussi prenante de logements ne soient obligés de déboursier sur leurs propres deniers la réparation et la vétusté de certains de ces logements.

M. ROBERT : Il vous reste une minute M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, le changement de statut de la Soginorpa, en société H.L.M. ne change rien à l'affaire, je crois qu'effectivement on est dans une situation où c'est encore pire. Je vais évacuer un certain nombre de choses parce que la démocratie a un sens inversé par rapport à ce que nous connaissons dans la réalité, profitez-en encore pendant un temps. Concernant la C.A.O., la Chambre Régionale des Comptes est plus que réservée et demande l'amélioration de la transparence sans commentaire et gentiment prend acte d'une volonté de s'engager dans cette direction, ce qui laisse à penser que nous sommes encore loin du compte. Exemple, le marché du désamiantage, ça porte quand même quelque chose d'intéressant à décoder, les règles changées après publication, sans raison explicative ou plutôt toutes les interprétations possibles entre autres, celles de se sucrer sur le dos de la bête. Page 27 à 30, un chef d'œuvre de ce qu'il ne faut pas faire mais qui a quand même été fait.....

M. ROBERT : Votre temps de parole est écoulé, Monsieur EVRARD, je vous demande de conclure.

M. EVRARD : Gestion interrogative, caractère spéculatif. En conclusion, cette responsabilité de l'économie casino, de la gestion de la Soginorpa, ne plaide pas en faveur des ayant-droits et des locataires qui sont dans ces maisons et donc il y a beaucoup d'attente à faire en sorte qu'on puisse les loger correctement.

M. ROBERT : Bien, y a-t-il d'autres remarques ? Je voudrais juste faire un petit aparté mais c'est vrai que je ne voudrais pas rentrer dans un débat qui dépasse les territoires de la Communauté d'Agglomération, mais c'est intéressant de voir M. EVRARD citer la Voix du Nord, ou les presses quand ça l'intéresse et de voir qu'à Hénin, quand la Voix du Nord fait des articles avec la liberté de la presse qui est la sienne, c'est plutôt mis au pilori.

M. EVRARD : Restez à Lens, vous me l'avez dit suffisamment et je n'ai pas cité la Voix du Nord....

M. ROBERT : Non, mais vous citez la presse.

M. EVRARD : Donc si vous le citez, c'est qu'il y a une certaine collusion avec vous et la Voix du Nord.

M. ROBERT : Non, M. EVRARD faites attention à vos termes parce que vous avez cité la presse, je suis dans cette expérience là aussi, dans cet exemple-là de pouvoir reprendre vos propos. Par contre, quand vous parlez des chiffres contradictoires, et bien libre à vous de pouvoir vous adresser à la Chambre Régionale des Comptes pour lui dire que son rapport n'est pas forcément le rapport qu'il faut s'ils sont contradictoires dans leur exposé. Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport qui a été présenté, dans lequel nous n'avons pas de vote à établir mais en avons juste à en prendre acte, il devait être présenté aussi dans les instances de Maisons et Cités dans les autres instances qui en sont membres. Non, pas d'autres remarques ? Et bien donc, nous pourrions entériner que l'unanimité



des personnes et des élus présents ont pu prendre acte et avoir connaissance de ce rapport. On revient à MME LOUP, sur la délibération n°13, par rapport à une situation d'un de nos agents, qui là aussi est inacceptable et pour laquelle nous devons prendre position.

MME LOUP : Alors, un agent a sollicité la mise en œuvre du droit de la protection fonctionnelle au motif qu'il s'estime victime de propos diffamatoires et injurieux de la part d'une association par le biais d'appels téléphoniques ou de déclarations sur les réseaux sociaux. Compte tenu des documents présentés par l'agent quant aux diffamations dont il fait l'objet, il est proposé de répondre favorablement à sa demande en prenant en charge les frais d'avocat afférent aux poursuites devant les instances judiciaires qu'il décidera d'engager.

M. ROBERT : Tout à fait, on apporte la protection fonctionnelle à un agent qui, dans le cadre de ses missions, subit des pressions et des menaces dans des situations, il faut pouvoir aussi être à la hauteur de l'engagement que nous portons toutes et tous collectivement et pouvoir accompagner les agents de la collectivité qui sont au service public dans cette notion de défense du service public et qui de façon inadmissible subissent ces pressions. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Pas de demande de vote ? Merci beaucoup, ça sera aussi un soutien pour l'agent concerné de voir que l'unanimité des Elus l'accompagne dans cette démarche. Merci beaucoup à toutes et à tous, on se retrouvera fin juin pour le prochain conseil.